

**ELABORATION DU PLAN DE TRAVAIL 2021-2023**

**RESUME EXECUTIF**

Le CN-ITIE a décidé au cours de sa session du 29 mars 2021, d’adopter son plan opérationnel Janvier – Juillet 2021 afin de procéder à l’élaboration de son plan d’action 2021-2023 qui devra être mis à jour de façon annuelle et glissante. En prenant la décision de prendre le temps nécessaire à l’élaboration et la validation de son plan d’action 2021-2023, le CN-ITIE voudrait prendre en compte les orientations de l’exigence 1.5 de la Norme ITIE 2019, notamment les consultations des principales parties prenantes (l’administration, le secteur privé, la société civile, les communautés de base, les partenaires techniques et financier,…), la prise en compte les priorités nationales ; il s’agit également de traduire les recommandations des différents rapports de conciliations et de validation en actions concrètes et activités réalisables et mesurables au regard du contexte national.

Ce plan d’action 2021-2023 a été organisé selon les objectifs généraux de la nouvelle validation mais surtout autour des trois (03) composantes générales de la nouvelle validation à savoir : **l’engagement des parties prenantes**, **la Transparence**, **les résultats et l’impact**.

Le plan de travail 2021-2023 est donc l’outil qui retrace l’ensemble des axes d’intervention du CN-ITIE dans le cadre de l’exécution de sa mission ; ce plan de travail met également en en exergue le rôle et le niveau de collaboration du CN-ITIE avec les autres parties prenantes dans la mise en œuvre de certaines réformes et initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des principes, critères et exigences de l’ITIE. Enfin, le plan de travail est organisé de sorte à faciliter le suivi des activités proposées et l’évaluation de l’impact de l’ITIE.

Aussi, pour mener à bien sa mission qui vise à consolider les acquis de la mise en œuvre de l’ITIE en Côte d’Ivoire, e CN-ITIE a-t-il dégagé cinq (05) axes stratégiques organisés autour des trois (03) nouvelles composantes d’évaluation de l’ITIE ayant permis au CN-ITIE de définir seize (16) objectifs prioritaires comme le présente le plan de travail 2021-2023.

Les axes stratégiques sont les suivants :

* Renforcement institutionnel et technique du Conseil National ITIE en Côte d'Ivoire
* Renforcement du mécanisme de communication, de dissémination des données et du débat public ;
* Renforcement de la mise en œuvre des exigences en matière de redevabilité, de transparence et de gouvernance dans le secteur extractif ;
* Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la validation et des rapports de réconciliation ;
* Examen des résultats et de l’impact de la mise en œuvre de l’ITIE.

Il s’agit donc à travers ce plan 2021-2023, de préparer la prochaine validation de la Côte d’Ivoire prévue en avril 2022, mais aussi et surtout de renforcer la position et l’impact des activités du CN-ITIE pour une bonne gouvernance du secteur extractif et un effet sur le développement durable de la Côte d’Ivoire.

**CONTEXTE GENERAL ET PRIORITES NATIONALES**

Déclaré pays candidat en 2008, la Côte d’Ivoire a satisfait aux exigences de l’ITIE et est devenue pays conforme ITIE en Mai 2013 à Sydney - Australie.

Faisant suite à cette 1ère validation et à la révision de la Norme ITIE en 2016, la Côte d’Ivoire a été réévaluée en 2018 sur la base de la norme ITIE 2016. Le Conseil d’Administration de l’ITIE International a conclu, suite à sa décision du 8 mai 2018, que la Côte d’Ivoire a accompli des ‘’Progrès Significatifs’’ dans la mise en œuvre globale de la Norme ITIE 2016 avec des recommandations portant sur douze (12) mesures correctives. Une seconde validation basée sur la Norme 2016 a été organisée en 2019. Le Conseil d’administration de l’ITIE tenu en avril 2020 a retenu par la décision référencée n° 2020-25/BC-288, que la Côte d’Ivoire avait entièrement mis en œuvre trois (03) des douze (12) mesures correctives arrêtées lors de la validation de 2018. Par conséquent, la Côte d’Ivoire avait réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, assortis d’améliorations substantielles concernant plusieurs exigences.

Cependant, dix (10) mesures correctives portant sur plusieurs sous exigences ont été recommandées. Ainsi, une nouvelle validation de la Côte d’Ivoire est prévue à partir du 1er avril 2022 sur la base de la Norme ITIE 2019, entrée en vigueur en février 2019. Au cours de cette validation, le niveau de la mise en œuvre des mesures correctives sera évaluée.

Comme on peut le constater, depuis 2003, la Norme ITIE a connu plusieurs aménagements successifs dont le dernier est intervenu en 2019. Ces aménagements ont introduit d’importantes modifications et orientations dans la Norme ITIE qu’il est nécessaire de prendre en compte dans les plans d’actions annuels.

Aussi, au cours de la même année 2019, plus de 70% des membres du Conseil National de l’ITIE ont-ils été renouvelés par l’arrêté interministériel n°0345/MEF/MMG/MPEER/SEPMBPE du 06 août 2019 (<http://www.cn-itie.ci/wp-content/uploads/2019/09/Arr%C3%AAt%C3%A9-du-CN-ITIE-2019.pdf>). Au regard de ces aménagements, il est apparu opportun de procéder au renforcement des capacités des parties prenantes afin de leur permettre de participer efficacement à la mise en œuvre de l’ITIE en général et à l’élaboration du plan de travail 2021-2023 en particulier.

Ainsi, le Conseil National ITIE a organisé du 23 au 27 mars 2020, à N’Sah Hôtel de Grand Bassam, un atelier de renforcement de capacités des membres du CN-ITIE et des parties prenantes sur la norme 2019, les nouvelles orientations de l’ITIE et surtout sur les défis et recommandations nécessaires à l’élaboration du projet de plan de travail 2021-2023.

Au cours de cet atelier, les parties prenantes (membres du CN-ITIE et non membres du CN-ITIE) ont échangé sur les défis et enjeux de la prochaine validation prévue en Avril 2022. A cette occasion, les recommandations du rapport de validation 2020 et celles relatives au rapport de conciliation ITIE 2018 ont fait l’objet de discussion afin d’identifier les actions et activités nécessaires à la mise en œuvre desdites recommandations. Le rapport d’avancement et de l’étude d’impact réalisé avec l’appui financier et technique du CN-ITIE par l’ONG Publiez Ce Que Vous Payez –Côte d’Ivoire (un membre du sous collège de la société civile), à la suite d’une large consultation des communautés de base et des autres parties prenantes, a fait l’objet d’une large discussion. Le nouveau modèle de validation ainsi que les priorités nationales actuelles en terme de développement de façon générale et du développement du secteur des industries extractives de façon spécifique ont fait l’objet de présentation et de discussion pour une prise en compte dans les priorités nationales et pour la définition des objectifs du plan de travail ITIE 2021-2023.

En ce qui concerne les priorités nationales au cours des cinq (05) prochaines années, elles tournent autour des principes directeurs du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 en cours de finalisation au moment de l’élaboration du plan de travail 2021-2023 du CN-ITIE. Ces principes directeurs du PND sont les suivants :

* l’alignement sur la vision 2040 et la stratégie décennale Côte d’Ivoire 2030 ;
* l’alignement sur les priorités de développement internationales et régionales notamment les ODD et l’Agenda 2063 de l’union africaine et ;
* la participation inclusive des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales.

Une conférence nationale de planification organisée juillet 2020 à Abidjan (<https://www.plan.gouv.ci/accueil/actualite/576>; <https://news.abidjan.net/articles/676928/conference-de-la-planification-du-pnd-2021-2025-le-discours-de-la-ministre-kaba-niale>), avec la participation de plusieurs pays modèles ayant réussi le processus de transformation structurelle de leur économie a permis de stabiliser les six (06) piliers du PND 2021-2025 suivants:

|  |  |
| --- | --- |
| PILIER I | Accélération de la transformation structurelle de l’économie par l’industrialisation et le développement de grappes |
| PILIER II | Développement du capital humain et promotion de l’emploi |
| PILIER III | Développement du secteur privé et de l’investissement |
| PILIER IV | Renforcement de l’inclusion, de la solidarité nationale et de l’action sociale |
| PILIER V | Développement régional équilibré, préservation de l’environnement et lutte contre le changement climatique |
| PILIER VI | Renforcement de la gouvernance, modernisation de l’Etat et transformation culturelle |

Au niveau du pilier I, qui consiste à accélérer la transformation structurelle de l’économie, l’on retrouve, en plus de l’agriculture qui constitue traditionnellement le pilier de l’économie ivoirienne, les mines et les Hydrocarbures. L’on peut donc constater que les mines et les hydrocarbures comptent énormément pour le développement de l’économie ivoirienne et surtout pour l’industrialisation du pays au cours des cinq prochaines années. Par ailleurs, les ressources animales et halieutiques, ainsi que les industries, le commerce, l’artisanat, la culture et le tourisme sont également visés.

Au niveau du pilier III qui concerne le développement du secteur privé et de l’investissement, l’on retrouve la promotion de l’énergie et des énergies renouvelables, ainsi que la promotion des investissements privés, des PME, tous nécessaires au développement des secteurs miniers et pétroliers.

Par ailleurs, le développement des infrastructures routières, du transport et de l’hydraulique, prévu au niveau du pilier 3 également, peuvent contribuer à renforcer les investissements au niveau des secteurs minier et pétrolier en Côte d’Ivoire.

Le renforcement de la gouvernance constitue un pilier important du PND 2021-2025 (pilier 5). Ainsi, les initiatives comme l’ITIE, le partenariat pour le gouvernement ouvert et bien d’autres comme le Mécanisme Africain d’évaluation par les Pairs (MAEP) devront être renforcées pour plus d’impact au moment où la Côte d’Ivoire passe du budget de moyen au budget programme.

**Le contexte au niveau du secteur des hydrocarbures est caractérisé par un** golfe de Guinée qui, depuis longtemps a été un important producteur d'hydrocarbures et continue d'attirer l'investissement étranger direct ciblé sur les hydrocarbures de l'Afrique. Les champs pétroliers ivoiriens sont situés dans ce golfe entre les frontières libérienne et ghanéenne. La zone offshore, s’étalant de la côte jusqu’à 150 km en mer, inclut les gisements à forts potentiels. La richesse de la Côte d’Ivoire provenant du secteur des hydrocarbures est essentiellement constituée des industries de pétrole brut et du Gaz réparties sur le territoire conformément à la carte pétrolière régulièrement mise à jour.

En terme de priorités au niveau du secteur de l’Energie et des Hydrocarbures, l’on peut noter :

* la promotion et la signature de nouveaux permis d’exploration (CPP) et la Décision Finale d’Investissement (FID) pour la mise en développement de gisement marginal de gaz déjà identifiés ;
* le lancement des travaux de construction des infrastructures à la suite de la finalisation des études réalisées en 2018 ;
* le prolongement du pipeline reliant Abidjan à Bouaké d’une longueur de 385 Km, jusqu'à Ferkessédougou où un nouveau dépôt pétrolier devra être construit dans le cadre de la nouvelle société pipeline ;
* la réalisation du projet de Stockage Massif, qui permettrait de corriger les insuffisances d’infrastructures logistique et intensifier les activités de trading et de « blending » dans les zones des ports autonomes d’Abidjan et de San-Pedro ;
* l’amélioration des performances techniques, environnementales et financières de la SIR ;
* la consolidation des stocks de sécurité et la desserte du Burkina Faso et du Mali à partir de Yamoussoukro par la GESTOCI.

**Sur le plan de l’Energie**, le gouvernement de Côte d’Ivoire souhaite développer et exploiter le potentiel énergétique de la Côte d’Ivoire selon les quatre axes stratégiques de développement suivants :

* Fiabilité et Sécurité d’approvisionnement ;
* Accès à l’énergie pour tous ;
* Préoccupations Environnementales ;
* Pôle Energétique régional.

Au niveau de l’électricité, plusieurs travaux et projets de réhabilitation et de développement des ouvrages du réseau électrique et centrales thermiques constituent une priorité du gouvernement. C’est le cas des centrales thermiques à gaz Ciprel 5 et Azito 4 qui illustrent l’importance du développement du secteur de gaz pour le gouvernement et l’Etat de Côte d’Ivoire dans la mise en œuvre de son programme social.

En terme des résultats, à la suite des travaux réalisées entre entre 2011 et 2020, l**’on peut noter :**

* **Meilleure connaissance du bassin sédimentaire ;**
* **Cartographie précise des prospects ;**
* **Caractérisation des pièges et des réservoirs ;**
* **35 CPP signés entre 2011 et 2019 à la suite de la promotion des blocs libres (road show) ;**

Au nombre des objectifs relevés ci-dessus par le ministère en charge du Pétrole et de l’énergie, la promotion et la signature de nouveaux permis d’exploration (CPP) et le développement de gisement marginal de gaz déjà identifiés, cadrent avec la Norme ITIE et les activités planifiées dans le plan de travail 2021-2023.

En effet, la Norme ITIE encourage la divulgation publique de tous les contrats et permis d’exploration et d’exploitation. Le CN-ITIE mettra en place en collaboration avec le ministère en charge du pétrole et les entreprises pétrolière un plan de divulgation des contrats et permis et définira les mesures de mitigation des risques et défis identifiés dans le cadre de cette divulgation. Il conviendra également d’échanger avec le Ministère en charge du pétrole et de l’énergie afin de déterminer et mettre en place les mécanismes et processus d’élaboration et de publication d’un registre public adapté au secteur du pétrole.

Les priorités du secteur des hydrocarbures pour 2021, concernent la valorisation du potentiel pétrolier du bassin sédimentaire et l’adoption et mise en œuvre de la loi sur le Contenu Local au niveau des hydrocarbures.

En termes de résultats, il est prévu en 2021, six (06) forages prévus dont un (1) forage d'exploration ; un (1) orage d'exploration ; trois (3) forages de développement, un (1) forage d'exploration.

En ce qui concerne le secteur minier, la Côte d’Ivoire dispose de ressources minières importantes constituées d’or, de fer, de manganèse, de bauxite, de nickel, de cobalt, de diamant, de cuivre et bien d’autres. Certaines de ces ressources sont encore faiblement exploitées. A ce jour, seuls l’or et le manganèse sont exploités en Côte d’Ivoire de façon industrielle.

Il convient de noter que dans le dernier gouvernement, le Ministère en charge des Mines et de Géologie a été fusionné avec le ministère en charge du Pétrole et de l’Energie pour et dénommé ‘’Ministère des Mines, du Pétrole et de l’Energie’’. Aussi, avant cette fusion, au moment de la préparation du plan de travail 2021-2023, le ministère en charge des Mines et de la Géologie avait engagé le processus d’élaboration d’une politique minière comme recommandé par les Rapports de conciliation ITIE successives. Le CN-ITIE a participé à plusieurs réunions de réflexion et démarrage de l’étude devant aboutir à la mise en place de cette politique.

Par ailleurs, le secteur minier ivoirien a connu un dynamisme particulier ces dernières années avec notamment la promulgation du nouveau Code Minier en 2014 et la levée en avril 2014 de l’embargo qui frappait l’exportation des diamants de la Côte d’Ivoire depuis 2005 par le Conseil de sécurité de l’ONU. Ce Code intervient dans le cadre des actions engagées au niveau du pays d’instaurer un cadre réglementaire transparent qui garantit à la fois les intérêts de l’Etat, des investisseurs et des populations riveraines des sites d’exploitation. Il prévoit notamment l’obligation de respect des principes et critères de gouvernance édictés par l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) par les opérateurs du secteur.

Le gouvernement souhaite positionner le secteur minier comme un des piliers de l’économie ivoirienne par l’Etat (Voir pilier I du PND 2021-2025), transformer ce secteur en un véritable pourvoyeur de richesses aux niveaux national et local**.**

Par ailleurs, en vue de contribuer au développement des zones impactées par les activités minières, à la lutte contre le chômage et à l’autonomisation des jeunes et des femmes des zones d’extraction, des CDLM ont été créés et l’on dénombre à ce jour, onze (11) CDLM. Des ressources sont mises à la disposition des Comités de Développement Locaux Minier (CDLM) pour la mise en œuvre d’activités génératrices de revenus, notamment dans le domaine agropastoral, la construction d’infrastructures socio-économiques, l’initiation d’activités sportives et l’incitation à l’épargne. 

Au regard de l’importance des ressources et des activités des CDLM le CN-ITIE, accorde une place importance aux déclarations et de l’impact des activités desdits CDLM conformément aux exigences 6.1 et 7 de la Norme ITIE 2019. C’est le lieu d’utiliser les déclarations pour susciter des débats publics au niveau local et au niveau national comme le recommande l’exigence 7 de la Norme ITIE.

**Au-delà des CDLM, il faut noter que, l’installation de la Commission interministérielle des substances explosives (CISE) et la Commission interministérielle des mines (CIM), toutes deux dédiées à la régulation du secteur minier. Une collaboration étroite entre ces commissions et le CN-ITIE contribueront à renforcer la transparence au niveau du secteur minier.**

Ainsi, au niveau du secteur des mines, le développement du secteur artisanal et la gestion de l’orpaillage clandestin d’une part et le développement des infrastructures géospatiales d’autres part constituent les priorités du ministère en charge des mines et donc de l’Etat de Côte d’Ivoire. C’est en cela que plusieurs initiatives dont la création des chantiers écoles, la réactivation des comités techniques locaux pour éviter la recolonisation des espaces par les orpailleurs clandestins, le nettoyage du cadastre minier et la reprise des autorisations d’attribution figurent au nombre des perspectives ou actions en cours de mise en œuvre à la Direction Générale des mines et de Géologie. La prise en compte du secteur artisanat minier et la publication de données sur ledit secteur, au regard de la Norme ITIE, font partie des axes de discussion du CN-ITIE.

Aussi, en s’engageant à mettre en œuvre la Norme ITIE, l’Etat de Côte d’Ivoire montre-t-il sa volonté d’assurer la transparence dans la gestion du secteur extractif, afin d’encourager *les investissements dans le secteur pétrolier et minier, de formaliser le secteur artisanal/orpaillage et d’optimiser la perception des recettes au niveau national et infranational.*

On peut donc noter, pour le secteur minier, quelques acquis et réalisations suivantes :

* la réforme en 2014 du cadre juridique régissant ce secteur d’activités, avec notamment l’adoption de la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier;
* la traçabilité du diamant ivoirien a été renforcée à travers la poursuite de la mise en œuvre du processus de Kimberley;
* la mise en œuvre du programme national de rationalisation de l’orpaillage (PNRO) ;
* les comités de développement local minier (CDLM) sont institués et installés par arrêté conjoint du ministre chargé des mines et du ministre chargé de l'administration du territoire;
* l’installation des chantiers-école.

Par ailleurs, malgré ces résultats, certaines contraintes ont été observées. Il s’agit entre autres de :

* certaines faiblesses relevées au niveau du cadre juridique. Il a été relevé la non-prise en compte par le code minier de 2014, de certains enjeux nouveaux du secteur tels que les mines souterraines, l’automatisation, l’innovation technologique et la promotion du genre dans les mines ;
* difficultés de traçabilité des activités et des ressources générées qui persistent également au niveau du sous-secteur de l’exploitation minière artisanale et semi-industrielle. La clandestinité dans ce sous-secteur est source de pollutions physico-chimiques de l’environnement et de déperdition des ressources de L’Etat ;
* la faible participation des nationaux dans les activités minières, tant étatique que privée, qui amenuise le profit que la Côte d’ivoire peut tirer de l’exploitation de son sous-sol ;
* l’insuffisance de mesures incitatives à la transformation des ressources minières et de la mise en place d’infrastructures adéquates (chemin de fer dans le cadre du PDMIO…) ;
* l’exploration minière qui, quant à elle, est limitée par l’insuffisance des données géo-scientifiques, notamment le déficit en cartes géologiques complètes et actualisées, l’absence d’un laboratoire national d’analyses géologiques et d’un système intégré de gestion des informations géo scientifiques.

Ce sont autant de défis que l’Etat souhaite relever au cours des cinq (05) prochaines années.

**METHODOLOGIE DE L’ELABORATION DU PLAN DU TRAVAIL 2021 - 2023**

L’élaboration du plan de travail 2021-2023 a vu la contribution de plusieurs acteurs (les acteurs étatiques, les acteurs privés y compris le GPMCI, la société civile). En effet, un projet de plan de travail a été élaboré par le Secrétariat Permanent. Le projet du plan de travail a été élaboré en prenant en compte des recommandations des rapports de conciliation et de validation, les recommandations et les observations sur le plan de travail, les exigences de la Norme ITIE et les priorités nationales.

Il convient de relever qu’un plan opérationnel (Janvier – Juillet 2021) a été élaboré et validé au cours de la réunion du premier trimestre 2021. Cette décision adoptée au cours de cette réunion visait à donner plus de temps de temps à l’élaboration du plan 2021-2023.

Ainsi, la méthodologie de l’élaboration du plan de travail 2021 – 2023 a été organisée comme suit:

* **Discussion du CN-ITIE sur les recommandations des rapports et les actions à mettre en œuvre**

Les rapports de conciliation ITIE et le rapport de validation ont fait l’objet de discussion. Un projet de plan de suivi a été élaboré et discuté au cours des rencontres du CN-ITIE.

* **Séance de travail avec la DGH et la DGMG**

Des courriers ont été transmis aux Ministres en charges du Pétrole et des Mines sur les recommandations et les actions nécessaires à mener dans le cadre des rapports de validation 2020 et de conciliation ITIE 2018. Aussi, plusieurs séances de travail avec les représentants de la Direction Général des Hydrocarbures et ceux de la Direction Générale des Mines et de la Géologie ont été organisés. Le représentant de l’Administrateurs Indépendant – le Cabinet BDO a assisté à certaines rencontres, au cours desquelles certaines recommandations ont été discutées.

* **Préparation du draft du plan de travail 2021-2023**

Faisant suite aux différentes rencontres, un draft du plan de travail a été élaboré par le Secrétariat Permanent pour servir de base de discussion.

* **Echange avec les partenaires techniques et financiers**

Plusieurs séances de travail ont été organisées avec les projets GIZ/GRSE et GIZ/Bonne Gouvernance sur les activités proposées.

Des échanges entre le CN-ITIE et des représentants de la Banque Mondiale ont été également organisées avec l’appui du Secrétariat International ITIE. Ces échanges ont abouti à l’organisation d’un webinaire au cours duquel le CN-ITIE a présenté les activités du draft de plan de travail.

* **Elaboration d’un rapport faisant ressortir les résultats, l’impact et les défis ainsi les besoins des parties prenantes**

Avec l’appui du CN-ITIE, l’ONG PCQVP Côte d’Ivoire a conduit une étude faisant ressortir les résultats, les impacts, ainsi que les attentes des populations dans le cadre de la mise en œuvre de l’ITIE en Côte d’Ivoire. Les résultats et recommandations de cette étude ont fait l’objet de discussion et ont permis de ressortir des activités en terme de sensibilisation et de communication.

* **Atelier d’échange avec les parties prenantes**

Cet atelier qui a vu la participation du représentant du Cabinet BDO, en charge de l’élaboration du rapport ITIE 2019 a été l’occasion de :

* Faire la mise en contexte qui a consisté à présenter et discuter la Norme ITIE 2019 et les nouvelles dispositions ITIE ainsi que les constations du rapport ITIE 2018. L’étude sur l’impact et les résultats de l’ITIE a été également présentée et discutée. Les recommandations du dernier rapport de validation ont été également présentées et discutées. Enfin, les priorités nationales ont été présentées par la Direction Générale du Plan, la Direction générale des Hydrocarbures et la Direction Générale des Mines ;
* **Organiser des travaux de groupes**

Cette mise en contexte a été suivie des travaux de groupes qui ont permis de dégager les objectifs, les actions nécessaires.

* **Préparation et Finalisation du projet de rapport par le secrétariat permanent**

Cette phase a consisté à élaborer la partie narrative du plan de travail, le plan de travail 2021-2023 ainsi que le plan de suivi évaluation de l’année 2021.

* **Discussion et validation du projet de plan de travail 2021-2023 et des documents annexes**

Le plan de travail comprenant ses annexes a été validés au cours de la 2ème session du CN-ITIE.

**BUDGET**

Le budget de l’Etat est la principale source de financement de la mise en œuvre de l’ITIE en Côte d’Ivoire. En plus de ce financement de l’Etat, deux (02) projet de la GIZ ainsi qu’une contribution de l’UEMOA, financent certaines activités du plan de travail du CN-ITIE. Les différents financements reçus de l’Etat et des partenaires couvrent les dépenses de fonctionnement, les charges salariales, les indemnités du GMP ainsi que les dépenses liées à la réalisation des activités. Le budget du plan de travail 2021 se chiffre à **479 626 900** FCFA.Quant au budget des exercices 2022 et 2023, il se chiffre respectivement à **568 295 000 FCFA** et à **416 000 000 FCFA.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Partenaires** | **Année 2021** | **Année 2022** | **Année 2023** |
| **FINANCEMENT BANQUE MONDIALE** |  | **54 500 000** | **121 500 000** |
| **FINANCEMENT CN-ITIE** | **302 100 000** | **408 500 000** | **254 500 000** |
| **FINANCEMENT CN-ITIE / GIZ / BONNE GOUVERNANCE** | **-** | **-** | **-** |
| **FINANCEMENT CN-ITIE / BANQUE MONDIALE** | **-** | **-** | **15 000 000** |
| **FINANCEMENT CN-ITIE / GIZ** | **3 500 000** | **3 500 000** | **-** |
| **FINANCEMENT CN-ITIE / GIZ / OSC** | **19 370 000** | **12 800 000** | **-** |
| **FINANCEMENT CN-ITIE / AUTRES PARTENAIRES** | **-** | **25 000 000** | **25 000 000** |
| **FINANCEMENT GRSE GIZ** | **101 656 900** | **22 995 000** | **-** |
| **FINANCEMENT GRSE GIZ / BONNE GOUVERNANCE** | **42 500 000** | **20 000 000** | **-** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PARTENAIRES 2021** | Contribution au plan de travail  en FCFA | Contribution en % au budget total |
|
| **CN-ITIE** | 302 100 000 | 64,40% |
| **UEMOA** |  |  |
| **GRSE/GIZ et Bonne Gouvernance/GIZ** | 167 026 900 | 35,60% |
| **TOTAL** | **469 126 900** | **100%** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PARTENAIRES 2022** | Contribution au plan de travail  en FCFA | Contribution en % au budget total |
|
| **CN-ITIE** | 408 500 000 | 74,64% |
| **UEMOA** |  |  |
| **GRSE/GIZ** | 59 295 000 | 10,83% |
| **BM** | 54 500 000 | 9,96% |
| **CN-ITIE/Autres Partenaires** | 25 000 000 | 4,57% |
| **TOTAL** | **547 295 000** | **100%** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PARTENAIRES 2023** | Contribution au plan de travail  en FCFA | Contribution en % au budget total |
|
| **Budget CN-ITIE** | 254 500 000 | 61,20% |
| **GRSE/GIZ** |  | 00% |
| **BM** | 121 500 000 | 29,20% |
| **CN-ITIE /BM** | 15 000 000 | 3,60% |
| **CN-ITIE/Autres Partenaires** | 25 000 000 | 6,00% |
| **TOTAL** | **416 000 000** | **100%** |